

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Financé par la Ville et par l'Etat de Genève, le Prix de poésie 2020 de la Société genevoise des écrivains a été attribué à Eva Marzi pour son recueil de poésie intitulé *Le Pouvoir des verbes tus*.

Ce prix, d'un montant de dix mille francs, récompense tous les quatre ans un recueil de poésie inédit, remis au jury de manière anonyme, qui allie qualité d'écriture, intérêt thématique et sensibilité au monde. Cette année, le jury a particulièrement apprécié l'écriture ciselée, précise et émouvante des poèmes d'Eva Marzi, qui tend vers l'essentiel. Le recueil met ainsi très finement en scène les liens entre l'être, la nature et la parole. Il définit aussi le rôle de la poétesse dans un monde où la parole est trop souvent galvaudée : « Qui suis-je sinon / l'espoir qui met en marche / le pouvoir des verbes tus / sur les visages ? »

Eva Marzi est née en 1985 à Genève et est docteure en sociologie. En 2020, elle obtient un diplôme de la Haute école des arts de Berne, en écriture littéraire. Durant ce master, elle approfondit sa pratique d'écriture poétique bilingue, en français et en italien. Sa création bénéficie de mentorat avec les écrivains et poètes Pierre-Alain Tâche, Pierre Lepori et José-Flore Tappy. Dans ses poèmes, Eva Marzi explore le rapport à la nature et la métaphore du langage. Son univers est « post-apocalyptique », minéral. Elle aborde aussi les thèmes de la migration et des ruptures biographiques, de la perte de sens et de la fragilité.

Membre du collectif *Craduction*, elle participe à des performances littéraires lors de festivals (notamment *Fureur de lire* 2019 et *Fécule* 2020 – 2021). Avec le collectif *a temporary alliance*, elle présente la création féministe *Toward bodies* lors de la Cantonale Berne Jura 2020 au Centre d'arts Pasquart. En février 2021, elle est en résidence d'écriture au Théâtre des Osses à Fribourg, en collaboration avec la revue littéraire *l'Épître*.

Une cérémonie publique de remise du prix et de présentation de l'auteure et de son recueil aura lieu dès que la situation sanitaire le permettra.